

Nom -Prénom			
Date et lieu de naissance			
Adresse			
Code Postal - Ville			
Pièces d'identité - Numéro - délivrée par - date			
Téléphone - Email			
Numéro de véhicule		Métrage souhaité	
CRÉATEURS : déco, bijoux... je choisis l'espace réservé aux créateurs		Oui - Non / métrage	

Attestation sur l'honneur

Je soussigné,

participant non professionnel au vide-greniers désigné ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir pas participé dans l'année à plus d'une autre vente de même nature

Je déclare également que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés

Fait à

Signature

Article 1 – Lieu**Règlement**

Organisé par l'association des retraités « **Le Reflet des Fougères** », le vide-greniers se déroulera le **dimanche 8 septembre 2025 de 8 h à 18 h**, dans l'environnement de la salle polyvalente, rue des Primevères, à FOUGERÉ (85), exclusivement à l'intérieur du périmètre balisé à cet effet.

Article 2 – Horaires et attribution des places

Les exposants et leurs véhicules seront accueillis de 6 h 30 à 7 h 30 pour être dirigés sur l'emplacement qui sera attribué au fur et à mesure de leur arrivée. Les véhicules et remorques pourront être disposés sur les emplacements (sous réserve de linéaire adapté). Départ possible après 17 h ou avec accord de l'organisateur.

Chaque exposant sera tenu de se conformer aux directives gouvernementales ou locales en vigueur dans le cadre de cette journée.

Les exposants ne doivent pas obstruer ni empiéter les espaces réservés pour des passages de voitures d'urgence (pompiers, médecins, etc...). Le vide-greniers se clôturera à 18 h.

Article 3 – Tarifs, paiements et inscriptions

Les inscriptions et paiements sont effectués à la réservation par chèque à l'ordre "Le Reflet des Fougères", ou espèces.

Les inscriptions sur place seront acceptées sous réserve d'emplacements disponibles.



Tempête, mauvais temps, pluie, impossibilité d'assurer sa présence ne peuvent donner droit à aucun remboursement du montant de la participation.

Pour les exposants mineurs, l'autorisation des parents et la présence d'un adulte est obligatoire sur le stand.

Emplacement : forfait de base 10 € jusqu'à 4 mètres linéaires - 3,00 €/ml supplémentaire.

Article 4 – Les produits vendus interdits

Produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, drogues et plantes médicinales, tabac, armes et munitions, matières dangereuses de toutes catégories, boissons et restauration (vente réservée à l'association organisatrice), produits alimentaires (sauf réservés au professionnels), produits neufs, copies de CD, DVD et jeux vidéo, et toute contrefaçon d'objets de marque, animaux, matériel agricole, matériaux de construction, voitures d'occasions et tous objets immoraux.

Article 5 – Restauration interdite

La vente ambulante de boissons et sandwichs par des professionnels ou non, est interdite sur la manifestation. Cette vente est réservée aux organisateurs.

Article 6 – Condition d'occupation des emplacements

Toute personne physique qui tiendra un stand devra respecter la place qui lui aura été attribuée. A la fin de la manifestation, le stand devra être démonté et l'emplacement obligatoirement nettoyé par l'exposant en évacuant ses déchets. Les exposants devront respecter les marquages des emplacements sans en modifier les limites.

Article 7 – Vols, dommages, responsabilités

L'association **Le Reflet des Fougères** décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation ainsi que les problèmes liés aux animaux de compagnie. En effet, les exposants et les visiteurs sont responsables de leurs animaux de compagnie. Ceux-ci sont tolérés mais doivent être maintenus en laisse et port de muselière pour les catégories 1 et 2.

Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tous les accidents, dommage, ou perte qu'eux ou leur état pourrait causer ainsi que leur matériel exposé par eux.

Article 8 – Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation le (les) exposant(s) qui ne respecterai(ent) pas le présent règlement.

Article 9 – Contacts – Dépôt des réservations : Joël BROSSET - 25 rue des Roses - 85480 FOUGERÉ - 07 72 72 35 26